

AFFAIRE N° 10

FIXATION des TARIFS des CHAMBRES froides au GRAND MAR-

CHE

M. GUINOT. - Pour cette question, je passe la parole à notre Collègue MANES qui a été chargé de la question.

M. MANES. - Actuellement cette chambre froide fonctionne sans économiseur d'eau, ce qui occasionne de gros frais.

Mme AMELIN. - Cette question est trop importante pour être discutée en si peu de temps. Nous ne pouvons pas prendre position, n'ayant pas étudié la question.

M. GUINOT. - On charge un collègue de faire une étude, il l'a fait et vous donne des explications, j'estime que cela est suffisant.

Mme AMELIN. - Y aura-t-il une incidence sur le prix de la viande.

M. MANES. - Voici les tarifs que nous vous proposons:

I - VIANDE:

1°) CONSERVATION:

a) La tonne jour:

Entrée frigo .....	500.-
Entrepôt .....	150.-
Sortie frigo .....	250.-
	-----
Total .....	900.-
	=====

Assurance: 1,20 ‰ en sus

b) Tonne semaines (4 semaines indivisibles):

Entrée frigo .....	500.-
Entrepôt .....	3.600.-
Sortie frigo .....	250.-
	<hr/>
	4.350.-
	<hr/>

Assurance: 1, 20 ‰ en sus

2°) CONGELATION:

a) Tonne jour:

Entrée frigo .....	700.-
Entrepôt .....	300.-
Sortie .....	400.-
	<hr/>
	1.400.-
	<hr/>

**NOTE DE SERVICE**

\*\*\*\*\*

**MODE de PERCEPTION des TARIFS des CHAMBRES FROIDES**

La perception de 1,20 %/oo sera faite:

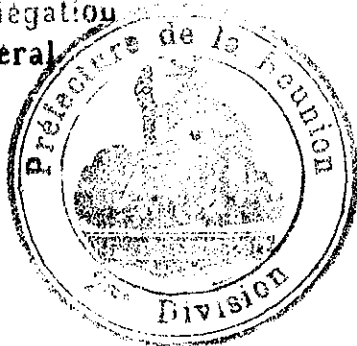
- a) viandes abattues localement:  
sur le prix moyen des catégories et de la nature des viandes;
- b) Viandes d'importation:  
sur le prix facturé;
- c) Poissons pêchés localement:  
sur le prix de la taxation de chaque catégorie;
- d) Poissons d'importation:  
sur le prix facturé.

Et d'une manière générale pour toutes autres marchandises non prévues ci-dessus la taxation se fera ou sur facture ou sur le prix pratiqué./.

Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> janvier 1958  
Le Maire,



V  
Saint-Denis le 11 FEV. 1958  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général



b) Tonne semaines (4 semaines indivisibles):

Entrée frigo .....	700.-
Entrepôt .....	7.000.-
Sortie .....	400.-
	8.100.-
	8.100.-

Assurance: 1,20 ‰ en sus

II -

	Poissons	Fruits	Légumes	Fromages	Oeufs
10) CONSERVATION:					
a) Tonne jour:					
Entrée frigo .....	500	500	500	500	500
Entrepôt .....	165	145	110	95	95
Sortie .....	250	250	250	250	250
Total .....	915	895	860	845	845
	915	895	860	845	845

Assurance: 1,20 ‰ en sus

	Poissons	Fruits	Légumes	Fromages	Oeufs
b) Tonne semaines (4 semaines indivisibles):					
Entrée frigo .....	500	500	500	500	500
Entrepôt .....	4.000	3.500	2.500	2.000	2.000
Sortie frigo .....	250	250	250	250	250
Total .....	4.750	4.250	3.250	2.750	2.750
	4.750	4.250	3.250	2.750	2.750

Assurance: 1,20 ‰ en sus.

III - CONGELATION:

BEURRE:

a) Tonne jour:

Entrée frigo .....	700.-
Entrepôt .....	350.-
Sortie frigo .....	400.-
	-----
	1.450.-
	=====

Assurance: 1,20 ‰ en sus

b) Tonne semaines (4 semaines indivisibles)

Entrée frigo .....	700.-
Entrepôt .....	8.000.-
Sortie frigo .....	400.-
	-----
	9.100.-
	=====

Assurance: 1,20 ‰ en sus.

ABATTEMENT sur TARIFS:

de 500 kgs à 1 T.900 .....	Tarif normal
de 2 T 00 à 4 T.00 .....	Rabais: 5 %
de 5 T 00 à plus .....	Rabais: 25 %

Après échange de vues, le Maire met aux voix les tarifs ci-dessus proposées qui sont adoptées à l'unanimité./.

*Vu et soumis à l'approbation  
de M. le Préfet  
Saint Denis le 5/2/58  
Le Secrétaire Général  
Le Chef de Division délégué  
Signé: Odolain de Villiers*

*Approuvé  
Saint Denis le 11/2/58  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: Villiers*